Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_019-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_019

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_019-DE

12- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2026

Rapporteur : Mme Lydie DUHIL

Comme chaque année vous sont présentés les montants des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2026.

Les subventions annuelles octroyées par la commune ont pour but d'aider les associations à couvrir, en partie seulement, les charges normales de fonctionnement. Elles n'ont pas vocation à leur permettre de « capitaliser » des excédents de trésorerie.

Il est proposé d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé.

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE les subventions pour 2026 aux associations et organismes conformément au tableau ci-annexé ;

- **APPROUVE** la convention ci-annexée à signer avec l'association « les Notes d'Emeraude » pour l'année 2026 qui prévoit notamment les modalités de paiement de la subvention demandée ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention et à procéder au versement des subventions sus-indiquées ;

VOTE 1 – POUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU CLOS BRETON ANIMATIONS :

Mme Annick JÉGU sort de la salle et ne participe pas au vote
Adopté par 25 voix POUR

VOTE 2 – POUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE A SOLIDARITE PAYS DE DINARD (BANQUE ALIMENTAIRE) :

M. Daniel LEROY sort de la salle et ne participe pas au vote
Adopté par 25 voix POUR

VOTE 3 – POUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ESPACE SOLIDAIRE :

Mme Marie-Thérèse HUBERSON ne participe pas au vote
Adopté par 25 voix POUR

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_019-DE

VOTE 5 – POUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE A LUDIK :

Mme Hélène REUX sort de la salle et ne participe pas au vote
Adopté par 25 voix POUR

VOTE 6 – POUR LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX AUTRES ASSOCIATIONS

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT